



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 4 octobre 2021

Présidence : Monsieur Nicolas Menétrey

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 1/2021 du 30 août concernant les délégations de compétences pour la législature 2021 - 2026,

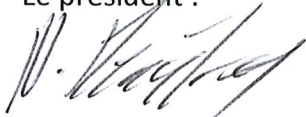
Où le rapport de la commission Gestion et Finances,

DECIDE :

1. **de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières**, à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises.
2. **de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales** jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) pour la législature et au maximum de CHF 5'000.- (cinq mille francs) par cas, charges éventuelles comprises.
3. **d'emprunter et d'octroyer des cautionnements** dans les limites accordées par le Conseil communal, afin de supprimer le risque de rupture de liquidités.
4. **de plaider**, avec le droit pour la Municipalité d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
5. **d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles** jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille francs) par année.
6. **d'autoriser la Municipalité à accepter les successions** sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district du Gros-de-Vaud jusqu'à concurrence du montant de l'actif net s'élevant à CHF 50'000.- (cinquante mille francs).

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre

Le président :


Nicolas Menétrey



La secrétaire :


Laureen Pittet